

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 12 mai 2022 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile**

NOR : TREA2214096S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 19 mai 2020 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

M. Patrick CIPRIANI, directeur de la sécurité de l'aviation civile ou son représentant, en qualité de président ;

Mme Frédérique GÉLY, directrice « gestion des ressources » ou son représentant, en qualité de responsable ayant l'autorité en matière de ressources humaines.

Sont nommés représentants du personnel :

## **FEETS FO**

*En qualité de membres titulaires :*

Mme Gwendoline BRETAGNE  
M. Jean-Yves PIERI  
M. Éric LALLIS

*En qualité de membres suppléants :*

M. Alain CAPERAN  
M. Benjamin VIALARD  
Mme Florence DORTINDEGUEY

## **USAC CGT**

*En qualité de membres titulaires*

Mme Estelle MASSIEUX  
M. Laurent PONCET

*En qualité de membres suppléants :*

M. Adrien THIERRY DE MAUGRAS  
M. Yoann PIERRE

## **UNSA AVIATION CIVILE**

*En qualité de membres titulaires*

M. Alain BELLIARD  
M. Frantz CHOUT  
Mme Hauteclaire SIMONET

*En qualité de membres suppléants :*

M. Jean Marie LUCAS  
Mme Pascale ROBERT  
M. Francis SEGURA

## **SPAC-CDFT**

*En qualité de membres titulaires*

Mme Sandrine FERRIER  
M. Antoine HERVE

*En qualité de membres suppléants :*

Mme Olivia HAMONIAU  
M. Jean Christophe SALUSTE

## **Article 2**

La décision du 21 février 2022 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 12 mai 2022.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI